



Commune de Feillens

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 septembre 2025

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 21

Votants : 23 (E. Joly a donné pouvoir à JP. Condemine, D. Vaissaud a donné pouvoir à JY. Gonod)

Votes : Pour 23 – Contre 0 – Abstentions 0

Date de convocation : 29 août 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq et le quatre septembre, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de FEILLENS s'est réuni au nombre prévu par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Maire.

Présents : Mmes Boyer L., Carillier M., Chanut, N., Desnoyer J., Duby R., Gonod S., Mendes F., Poli V., Renoud-Lyat C., Verne O., Vermel N. et MM Billoudet G., Bornarel R., Chambard B., Condemine J-P., Delalande A., Dumas G., Favre C., Gonod JY., Goyon F., Monterrat G.

Excusés : Mme Joly E. (a donné pouvoir à Condemine JP.), et M. Vaissaud D. (a donné pouvoir à Gonod JY.)

Secrétaire de séance : Justine Desnoyer

Objet : Modification des statuts de la Communauté de Communes Bresse et Saône – Compétence CLIS-ULIS

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes Bresse et Saône a proposé une modification de ses statuts, en ce qui concerne la compétence supplémentaire non soumise à intérêt communautaire CLIS-ULIS.

Un nouveau libellé est soumis à l'approbation des conseils Municipaux pour cette compétence ainsi précisée : « Classe d'intégration scolaire/ unités localisées pour l'inclusion scolaire CLIS-ULIS : prise en charge de 50% et sur présentation des factures visées du trésorier, du matériel pédagogique pour le fonctionnement des classes ULIS-CLIS du territoire communautaire ».

Ce changement de statut doit être approuvé par 2/3 des conseils municipaux représentants plus de moitié de la population totale ou la moitié des conseils municipaux représentant plus des 2/3 de la population et l'accord des conseils municipaux dont la population est égale ou 1/4 de la population concernée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les modifications apportées aux statuts de la Communauté de Communes Bresse et Saône telles que précisées ci-dessus.

Pour copie conforme
Le Maire


Guy BILLOUDET



Vice-Président du Conseil Départemental, aux routes et aux mobilités
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône

Affiché le
Le Maire,